

## INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE STATUT EBS/ESH

Date : 11-09-2025

N° de version du document : 2

**Caractère du document :**  
Public  Interne   
**confidentiel**   
**ne pas diffuser sans autorisation**   
**autre**

### Modèle de rapport médical circonstancié

**Commentaires** : Le présent document est strictement confidentiel et est soumis à la législation relative au Règlement Général sur la Protection des Données à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'à la législation relative au secret médical partagé.

Les informations recueillies seront uniquement utilisées dans le cadre d'une demande de statut EBS/ESH au sein l'ULB.

Les données transmises sont certifiées sincères et véritables.

Je soussigné·e .....  
(NOM, prénom spécialiste du domaine médical concerné)

Adesse : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Médecin spécialiste (précisez) : .....

Logopède

Neuropsychologue

Autre spécialiste paramédical (précisez) : .....

Numéro INAMI ou de la Commission des Psychologues : .....

Atteste par la présente que .....  
(NOM, prénom de l'étudiant·e)

souffre de (diagnostic ou description de la pathologie) : .....

Description des symptômes ou difficultés fonctionnelles impactant l'accomplissement de ses activités académiques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Période d'apparition : .....

Il s'agit d'un·e trouble/handicap/maladie :  temporaire  permanent(e)

Cochez les impacts des symptômes sur l'autonomie au sein de l'établissement d'enseignement supérieur qu'éprouve l'étudiant·e :

Difficultés liées au langage et à la communication orale	
Difficultés liées à l'orthographe/grammaire/conjugaison	
Difficultés liées à l'écriture (calligraphie)	
Difficultés liées à la lecture	
Difficultés d'attention et/ou de concentration sur de longues périodes	
Difficultés d'attention et/ou de concentration sur plus d'une tâche à la fois	
Difficultés d'attention et/ou de concentration dans un environnement bruyant	
Difficultés d'organisation	
Difficultés dans le traitement de l'information (consignes, pertinence, etc.)	
Difficultés visuo-spatiales	
Difficultés motrices	
Difficultés sensorielles de type visuelles	
Difficultés sensorielles de type auditives	
Difficultés à gérer le stress	
Difficultés à établir des contacts interpersonnels	
Difficultés à gérer un horaire et des délais	
Aptitude limitée à tolérer les bruits et les foules	
Fatigabilité	
Affection(s) physiologique(s) (nausées, maux de tête, tremblements, etc.)	
Risque de malaise	
Risque d'absences fréquentes	
Autres :	

En accord avec le principe de l'aménagement raisonnable<sup>1</sup>, sélectionnez les aménagements recommandés dans le cadre de la poursuite d'études supérieures :

Allègement de l'année d'étude	
Tolérance orthographique	
Tiers-temps complémentaire aux examens	
Usage de l'ordinateur pour les examens écrits	
Modification des modalités d'examen (oral -> écrite ou écrit -> oral)	
Passation de l'examen dans un local isolé	
Sortie médicale durant les examens	
Adaptations des supports d'examen (taille, pas de recto-verso, etc.)	
Autres :	

Nombre d'annexes : .....

Fait à.....

En date du ...../...../.....

Signature et cachet du spécialiste

---

<sup>1</sup> Conformément à l'article 3, du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, les aménagements raisonnables sont des "mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, pour permettre à une personne handicapée d'accéder, de participer et de progresser dans les domaines visés à l'article 4, sauf si ces mesures imposent à l'égard de la personne qui doit les adopter une charge disproportionnée. Cette charge n'est pas disproportionnée lorsqu'elle est compensée de façon suffisante par des mesures existant dans le cadre de la politique publique menée concernant les personnes handicapées.

**ATTENTION**, pour les situations suivantes, la demande doit être complétée des documents supplémentaires\*\*\* suivants :

Situation médicale	Type de document.s	Spécialiste.s
Trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H)	Rapport médical <u>ou</u> rapport de l'examen neurocognitif complet <u>comprisant</u> les résultats de l'examen des fonctions attentionnelles et exécutives, avec les résultats aux tests selon des <b>normes pour adulte</b> et avec descriptif des conséquences dans les différentes situations pédagogiques.	Neurologue / neuropédiatre / psychiatre / pédopsychiatre ou Neuropsychologue (accès au statut pour une année académique).
Dyslexie/dysorthographie	<p>Bilan comprenant l'examen des fonctions affectées avec les résultats aux tests selon des <b>normes pour adulte</b>.</p> <p>Dyslexie : Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation de la lecture (voies d'adressage et d'assemblage) ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées.</p> <p>Dysorthographie : Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation de l'orthographe phonétique, d'usage et grammaticale ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées.</p> <p>Etudiant·e non francophone : il faudra également fournir l'examen des fonctions affectées <b>dans sa langue maternelle</b> avec les résultats aux tests selon les normes en vigueur.</p>	Logopède
Dyscalculie	Bilan comprenant l'examen des fonctions affectées avec les résultats aux tests selon des <b>normes proches de l'âge adulte</b> . Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation des mathématiques ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées. Le rapport mentionne une analyse quantitative et qualitative fine des erreurs produites pendant le test. Cette analyse fine doit permettre de comparer le niveau de compétences en mathématiques au fonctionnement intellectuel de l'étudiant·e.	Logopède

Dyspraxie/dysgraphie	<p>Rapport comprenant un diagnostic médical différentiel et/ou l'examen des fonctions affectées avec les résultats aux tests selon des <b>normes pour adulte</b>.</p> <p><b>Dyspraxie</b> : Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation de la dyspraxie constructive visuo-spatiale (trouble dans l'organisation du geste) et non visuo-spatiale (trouble dans l'organisation de l'espace). Elles doivent également être mises en perspective du fonctionnement intellectuel de l'étudiant, notamment grâce à l'écart entre l'indice de compréhension verbale et l'indice raisonnement perceptif de la WAIS IV ou l'indice visuospatial de la WISC V.</p> <p><b>Dysgraphie</b> : Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation de l'écriture et du geste graphique ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées. Le rapport mentionne une analyse quantitative et qualitative fine des erreurs produites pendant le test. Cette analyse fine doit permettre de comparer le niveau de compétences graphiques au niveau attendu pour un étudiant du même âge.</p>	Neurologue, neuropédiatre, pédopsychiatre, etc.
Trouble développemental du langage (dysphasie)	<p>Rapport comprenant un diagnostic médical différentiel et/ou l'examen des fonctions affectées avec les résultats aux tests selon des <b>normes pour adulte</b>. Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation du <b>langage oral et de la dysphasie</b> ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées.</p> <p>Etudiant·e non francophone : il faudra également fournir l'examen des fonctions affectées <b>dans sa langue maternelle</b> avec les résultats aux tests selon les normes en vigueur.</p>	Neurologue, neuropédiatre, pédopsychiatre, etc.
Trouble du langage oral : bégaiement	<p>Rapport du bilan comprenant l'examen des fonctions affectées avec les résultats aux tests selon des <b>normes pour adulte</b>. Les épreuves utilisées doivent être valides et sensibles à l'évaluation de la fluidité verbale, ainsi qu'à l'évaluation des fonctions associées.</p>	Logopède

Trouble du spectre autistique	<p>Rapport comprenant un diagnostic médical différentiel et les diverses observations spécifiques à la recherche des caractéristiques autistiques et évaluations des aptitudes et difficultés de la personne dans différents domaines : une anamnèse développementale approfondie, l'observation de l'étudiant dans ses relations, une évaluation structurée du fonctionnement intellectuel, la communication et la motricité avec des outils spécifique à l'autisme.</p> <p>Le diagnostic est prononcé par le médecin spécialiste dans les termes précis des systèmes de classification validés au niveau international : le Diagnostic and statistical manual of mental disorders (DSM) et la classification internationale des maladies (CIM).</p>	<p>Centres de référence de la Région wallonne, de la Région bruxelloise ou de la Région flamande</p> <p>Ou</p> <p>Équipe pluridisciplinaire (neuropédiatre, logopède, psychomotricien, psychologue, pédopsychiatre, assistant social, généticien, etc.) spécialisée et expérimentée.</p>
Troubles auditifs	Rapport avec spécification chiffrée du déficit auditif et la description de l'impact des affections fonctionnelles, ainsi que l'apport ou la récupération auditive si appareillage.	ORL
Troubles visuels	Rapport avec spécification chiffrée du déficit visuel et la description de l'impact des affections fonctionnelles.	Ophtalmologue

\*\*\* Tous les documents médicaux transmis doivent être rédigés en **français**, en **néerlandais** ou en **anglais**. Ils doivent être **datés de moins de deux ans**, signés et authentifiés par des professionnels de la santé ou par un organisme public. **IMPORTANT** : des informations ou des démarches complémentaires pourront éventuellement vous être demandées.